



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 15 octobre 2024

Plan d'arrachage de la vigne : ouverture d'un nouveau dispositif national d'aide

Le ministère de l'Agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt ouvre un dispositif national d'arrachage définitif de vignes en production suite au feu vert donné par la Commission Européenne.

Doté d'une enveloppe totale de 120 millions d'euros avec un montant d'aide de 4 000 euros par hectare, le dispositif concerne tous les vignobles français et donc tous les bassins de production de la région. Il vise à accompagner la réduction du potentiel viticole dans un contexte national de crise. Il contribue au rééquilibrage des volumes de production au regard de la demande des marchés.

Les demandes d'aide se feront sur le [site de FranceAgrimer](#) à compter du mardi 15 octobre jusqu'au mercredi 13 novembre 2024 à 12h00.

Ce nouveau dispositif vient en parallèle du plan d'arrachage sanitaire mis en place en Gironde et financé par l'État et le CIVB, dont la deuxième vague de dépôts des demandes est ouverte jusqu'au 31 mars 2025 pour le volet renaturation. Les deux dispositifs ne sont pas cumulables sur une même parcelle viticole.